



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Chêneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	17/12/2019 à 19h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2019-06
Etat du document	-

Présents	Viviane Cendra Benjamin Dubois Marc Guérin Francis Hutin	Patricia Lucot Laure Médot Bertrand Pointier Nicolas Rébérot Dominique van Zuilen
Absent(s) excusé(s)	Nadège Boin ; Éric Debosque ; Nathalie Faccioli ; Antoine Ferté	
Absent(s)	Christine Franse ; Silvie Szczuka ;	
Procuration(s)	Éric Debosque à Patricia LUCOT ; Nathalie Faccioli à Viviane CENDRA Nadège Boin à Nicolas RÉBÉROT ; Antoine FERTÉ à Laure MÉDOT	
Secrétaire de séance	Laure MÉDOT	
Début de la séance	19h30	
Fin de la séance	21h25	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	9
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2019

Date d'affichage : 13 décembre 2019

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2019, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le lundi 14 octobre 2019 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 13 décembre 2019, nous, Nicolas RÉBÉROT, Maire de Ressons-le-Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le mardi 17 décembre 2019 à 19h30, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons-le-Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le mardi 17 décembre 2019 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas RÉBÉROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 7 octobre 2019.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Laure MÉDOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – FINANCES

- 11 – DBM 1
- 12 – CRACL écoquartier 2018
- 13 – Engagement avant BP 2020
- 14 – Tarifs 2020
- 15 – Non-valeurs
- 16 – Demandes de subvention
- 17 – Etude dossier OPAH

2 – VIE MUNICIPALE

- 21 – Acquisition de terrains
- 211 – Extraction alignement rue de Poulandon

3 – INTERCOMMUNALITÉ

- 31 – Rapports annuels (CCRV)
- 32 – PV transfert GEMAPI

4 – Personnel

- 41 – Suppression de postes
- 42 – Groupement CDG02

5 – DIVERS

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas RÉBÉROT	20191217-142-01	Examen DIA		
Nicolas RÉBÉROT	20191217-143-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire		
Bertrand POINTIER	20191217-144-03	DBM n°2019-1	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-145-04	CRACL écoquartier 2018	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-146-05	Engagement avant BP 2020	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-147-06	Tarifs 2020	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-148-07	Admission en non-valeurs	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-149-08	Demande de subvention APV	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20191217-150-09	Étude dossier OPAH	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-151-10	Acquisition alignement Poulandon	Pour Contre	13 0 A l'unanimité

			Abstention Ne prend pas part au vote	0 0	
Nicolas RÉBÉROT	20191217-152-11	Rapports annuels CCRV SPA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-153-12	Rapports annuels CCRV VA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-154-13	Rapports annuels CCRV Transport	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-155-14	PV transfert GEMAPI	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-156-15	Suppression de postes	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-157-16	Groupement CDG02	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-158-17	Vœu liaison quartier la Vache Noire / Villers- Cotterêts	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-159-18	Poursuite du service unifié « logiciels métiers »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20191217-160-19	Vente de terrain	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité

Objet : Examen des DIA- n°2019-142-01

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Adresse	Transmise par	Reçue en Mairie le :	Parcelles	Propriétaire	Superficie	Prix
23 rue de Mainville	Me François DELORME	21/10/2019	C 1039- 1041	PION Emmanuelle	1364 m ²	380 000 €
23 Grand'Rue	Me François DELORME	21/10/2019	C 613 et 1061	M. BROUSSET et Mme HORNAIN	804 m ²	145 000 €
26 rue du Poulandon	Me Guillaume BRUYERRE	28/11/2019	A 1206	M. Damien LEFEVRE	363 m ²	140 000 €

Le Maire annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2019-143-02

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049, n° 2014-050 en date du 28 mars 2014 et n° 2016-078 en date du 2 mai 2016 du Conseil Municipal de Ressons-le-Long,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2019-128 du 15/10/2019 : Décision bornage amiable A 1067 1207
- B) Décision n°2019-129 du 21/10/2019 : Décision acceptation chèque dépens CARRIER
- C) Décision n°2019-130 du 21/10/2019 : Décision sur DIA C 1039 1041
- D) Décision n°2019-131 du 21/10/2019 : Décision sur DIA C 613 1061
- E) Décision n°2019-132 du 20/11/2019 : Décision convention stage PELLET Camille
- F) Décision n°2019-133 du 26/11/2019 : Décision virement crédit 2019_2
- G) Décision n°2019-134 du 27/11/2019 : Décision vente de bois GROMARD
- H) Décision n°2019-135 du 29/11/2019 : Décision sur DIA A 1206
- I) Décision n°2019-136 du 09/12/2019 : Décision versement subvention OPAH DECHAUNE

- J) Décision n°2019-137 du 10/12/2019 : Décision vente de bois scierie DEQUECKER
 K) Décision n°2019-138 du 12/12/2019 : Décision RODP Aisne THD
 L) Décision n°2019-139 du 12/12/2019 : Décision renouvellement adhésion FDP
 M) Décision n°2019-140 du 13/12/2019 : Refacturation CCRV gestion service
 N) Décision n°2019-141 du 17/12/2019 : Décision vente de bois GROMARD

1 – FINANCES

11– Objet : Décision Budgétaire modificative n°2019-1 - n° 2019-144-03 **RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER**

Bertrand POINTIER indique au conseil que des modifications d'imputation budgétaires sont à prévoir.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante au budget de l'exercice 2019 :

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE n° 2019-1									
INVESTISSEMENT									
RECETTES					DÉPENSES				
Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant	Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant
45	458246	OPFI	Opération pour compte de tiers	-438 682,00	45	458146	OPFI	Opération pour compte de tiers	-438 682,00
					20	2031	58	Rénovation mairie - frais études	2 200,00
					21	21571	2011007	Acquisitions - matériel roulant	2 000,00
					21	2188	2011008	Travaux divers - autres immo	-4 200,00
TOTAL				-438 682,00	TOTAL				-438 682,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

12 – Objet : CRACL écoquartier 2018 - n° 2019-145-04 **RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Conformément au traité de concession, il est présenté ce jour le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2018 (CRACL) au Conseil Municipal, pour approbation.

Les documents écrits et financiers sont joints à la présente délibération.

Le montant de la participation présenté dans le cadre de ce CRACL se décline comme suit :

- 721.828 € au titre d'une participation d'équilibre.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité de :

APPROUVER le CRACL 2018

CHARGE et **DÉLÈGUE** le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente.

13 - Objet : Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - n° 2019-146-05 **RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Afin que leur budget respecte le plus possible le principe de sincérité, les collectivités locales, dans leur très grande majorité, ne votent leur budget primitif que lorsque les services de l'Etat leur ont transmis les informations indispensables à la confection de leur budget de fonctionnement (bases disposition notamment).

Toute opération nouvelle d'investissement doit donc, en principe attendre que le budget primitif de l'exercice soit voté.

Or, certaines opérations d'investissement doivent être engagées sans attendre cette échéance.

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet de faire face à ce type de situation :

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Dépenses réelles d'investissement 2019 (déduire résultat n-1) – capital dette

soit : 418.803 € = 104.701 €

Pour l'année 2020, il vous est proposé :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif pour un montant global de 28 500 €
- de voter les opérations concernées

opération n°2017001	mutualisation logiciels	montant global 13 000 Euros
opération n°2013003	Acquisition de terrains	montant global 1 500 Euros
opération n°2011007	Acquisitions	montant global 3 000 Euros
opération n°2011008	Travaux divers	montant global 3 000 Euros
opération n°2012002	Église	montant global 2 000 Euros
opération n°58	Mairie	montant global 2 000 Euros
opération n°52	Aménagement paysagers	montant global 1 000 Euros
opération n°2018002	Amélioration de l'habitat	montant global 3 000 Euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées
VOTE les différentes opérations concernées comme présenté.

14 - Objet : Tarifs 2020 - n° 2019-147-06

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020 :

15 - Objet : Admission en non valeur - n° 2019-148-07

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Sur proposition de Madame la Trésorière de Villers-Cotterêts,
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Exercice	Tiers	Objet titre	Reste dû	Motif non valeur	Admis	Rejet	Éléments nouveaux en cas de rejet
2017	AOUSTIN Succession	Facturation assainissement 2016	38,30 €	Décédé et demande renseignement négative	X		
2017	BREBION CORINNE	Location SSG du 24/06/2017	0,09 €	RAR inférieur seuil poursuite	X		
2015	CARRIER DIDIER	V334	0,30 €	RAR inférieur seuil poursuite	X		
2016	DESJARDIN ALEXANDRA	Facture cantine/garderie avril 2016 non prélevés	29,40 €	RAR inférieur seuil poursuite	X		
2015	DESJARDIN LAUREDA	Facture cantine/garderie sept. 2015 non prélevés	14,20 €	Poursuite sans effet	X		
2016	DESJARDIN LAUREDA	t4930811 disso sscol rll ml	39,00 €	Poursuite sans effet	X		
2016	DESJARDIN LAUREDA	t6131010 disso sscol rll ml	75,00 €	Poursuite sans effet	X		
2018	FERTE DE BUSSCHER Sophie	Facture n°000464 - facture année 2018	0,90 €	RAR inférieur seuil poursuite	X		
2016	FREMONT ISABELLE	t151315 disso sscol rll ml	31,20 €	Combinaison infructueuse d'actes	X		
2016	FREMONT ISABELLE	t312419 disso sscol rll ml	32,20 €	Combinaison infructueuse d'actes	X		
2014	HAPPILLON LAURENCE	V403	153,00 €	Poursuite sans effet		X	Née LEVIER Laurence
2017	LESTEL SOMON MICKAEL	Facturation assainissement 2016	38,70 €	Poursuite sans effet		X	Travaille chez sablières Desmarest à Ressons le Long
2017	LESTEL SOMON MICKAEL	Facture n°000518 - Facturation déc. 2017	15,00 €	Poursuite sans effet		X	Travaille chez sablières Desmarest à Ressons le Long
2017	ROGER JANINE	Facturation assainissement 2016	0,10 €	RAR inférieur seuil poursuite	X		
2015	BONNE ANNE	Capture et hébergement du chien de Mme BONNE	70,00 €	NPAI et demande renseignement négative	X		
2015	CONTOUR CHLOE	Capture et hébergement équins en état de divagation	70,00 €	Poursuite sans effet		X	Née le 14/04/2002 Domiciliée à Vic sur Aisne
2016	LAPOLE CANDY	Echéance novembre assainissement co suite au prélèvement rejeté	1,04 €	RAR inférieur seuil poursuite	X		
		TOTAL GENERAL	608,43 €		331,73 €	276,70 €	

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 331,73 €.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

16 - Objet : Demande de subvention réparation toit église - n° 2019-149-08

RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Bertrand Pointier informe le conseil municipal qu'une partie du toit de l'église s'est effondrée.

Le Maire propose de solliciter les subventions pour les travaux de réparation

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter l'API, la DETR, la DRAC et la Région Hauts-de-France pour son projet :
Réparation toit église
- De solliciter un commencement anticipé
- De s'engager à financer la part non subventionnée

17 - Objet : Étude dossier OPAH - n° 2019-150-09

RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Le dossier suivant a été reçu et étudié par la commission ad' hoc :

Date de réception	Demandeur	Type de travaux	Montant de travaux	Base retenue subventionnable	Avis	Plafond de l'aide
05/12/2019	Éric WINTREBERT 35 rue de Mainville	Reprise mur clôture et Pose de volets	11.496,01 €	10.000 €	Favorable sous réserve du dépôt de la DP	3.000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** :

D'**ATTRIBUER** les aides aux demandeurs susvisés sous réserve du respect du règlement de l'opération et sur présentation des justificatifs.

2 – VIE MUNICIPALE

21 – Objet : Acquisition de terrains - n° 2019-151-10

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'une vente de terrain situé rue de Poulandon, une partie se situe sur l'emprise du domaine public.

Il convient de constater cet alignement de fait et les propriétaires en indivision ont proposé une cession à titre gracieux au profit de la commune des parcelles :

A 1207p pour 10 m²

A 1067p pour 7 m²

Le Maire propose de confirmer cet accord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le maire à procéder aux diligences aux fins d'acquisition desdites parcelles

DÉCIDE de prendre en charge les frais liés

CHARGE et **DÉLÈGUE** le maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente

3 – INTERCOMMUNALITÉ

31 – Rapports annuels

Objet : RPQS SPA - n° 2019-152-11

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public assainissement.

Objet : Rapport annuel Valor'Aisne - n° 2019-153-12

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2018 de Valor'Aisne

Objet : Rapport annuel transport CCRV - n° 2019-154-13

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2018 de la compétence transport de la CCRV

33 - Objet : PV transfert GEMAPI – n°2019-155-14

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Après lecture du procès-verbal et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles affectés à l'exercice de la compétence GEMAPI, à la Communauté de Communes Retz-en-Valois

4 – PERSONNEL

41 – Objet : Suppression de postes – n°2019-156-15

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide la suppression :

- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 35h00
- d'un poste d'adjoint technique 35h00
- d'un poste d'adjoint technique 17h30
- d'un poste d'adjoint technique 24h00
- d'un poste d'adjoint technique 11h49
- d'un poste d'adjoint d'animation 35h00

Dit que cette suppression est effective à compter de ce jour

Donne délégation au maire ou à son représentant pour l'accomplissement des formalités.

42 – Objet : Groupement Centre de Gestion de l'Aisne – n°2019-157-16

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

D'APPROUVER le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.

5 – DIVERS

51 – Objet : Vœu liaison Quartier la Vache Noire / Villers-Cotterêts – n°2019-158-17

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Le maire informe le conseil municipal que la CCRV doit relancer une DSP transport dans le cadre de son rôle d'AOM.

Le maire propose que dans le cadre de cette DSP une réflexion soit portée sur la création d'une liaison entre le quartier de la Vache-Noire et Villers-Cotterêts a minima le lundi matin et le vendredi soir. Celle-ci pouvant répondre à une demande pour les étudiants au lycée européen mais également pour les résidents se rendant sur la capitale.

Le conseil municipal, **ÉMET** le vœu :

Qu'une réflexion soit portée par la CCRV sur la création d'une liaison entre le quartier de la Vache Noire et Villers-Cotterêts dans l'esprit débattu.

52 – Objet : Poursuite du service unifié « logiciels métiers » – n°2019-159-18

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- la poursuite du service unifié porté par la commune de Ressons le Long
- d'accepter les termes de la convention annexée
- d'autoriser le maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant

53 – Objet : vente de terrain – n°2019-160-19

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 2019-119-12, la parcelle ZH 70 a été mise en vente par lot.

L'acquéreur éventuel du lot « yyy » est confronté à un surcoût de sa construction au regard d'une faible portance du sous-sol. Le surcoût de la construction est évalué à 17 k€. Il est proposé au conseil de diminuer le prix de vente de ce lot afin de limiter l'impact du surcoût. Le terrain serait ainsi cédé au prix de 35.000 € sous réserve de la réalisation du radier, prix sur lequel l'acquéreur serait d'accord.

Etant entendu que les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- De PERMETTRE la vente du lot « yyy » de la parcelle ZH 70 au prix de 35.000 € ;
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant à signer l'acte notarié et intervenir pour toutes les formalités afférentes à la vente des terrains.

- Que la recette sera encaissée à l'article 775

Questions diverses :

ACM :

Lemaire présente le nouveau dispositif d'aide de la CAF

PLH

Le maire informe le conseil municipal que la CCRV vient de se lancer dans l'élaboration d'un PLH. La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové dite loi ALUR et la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ont introduit l'obligation pour tous les établissements de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat et disposant d'un Quartier de la Politique de la Ville de mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) sur leur territoire.

PLUi :

Le maire rappelle que l'enquête publique a débuté le 12 décembre et se déroulera jusqu'au 12 janvier.
Un registre numérique est disponible en ligne.

Programme voirie 2020

Le maire sollicite le conseil municipal en vue de préparer le programme 2020.

Pose borne service camping-car

Le maire informe le conseil municipal que la borne de service de camping-car de la CCRV est fonctionnelle depuis le 11 décembre.

Affaires Tribunal

Le maire informe le conseil municipal du suivi des deux dossiers en cours au tribunal administratif.

Affaire CARRIER → Le TA a condamné la partie adverse à 1500€. Aucun recours

Affaire BERTRAND → Le TA a ordonné la clôture d'instruction au 16/12

Affaire DEGARDIN → le TGI a ordonné la clôture au d'instruction au 2 décembre 2019

Étude traverse :

Le maire informe le conseil que l'ADICA restitué les conclusions de l'étude.

Les prochains RDV :

Activités :

A venir :

10/01 → vœux

11/01 Revue matériel centre de Vic

17/01 Vœux CCRV

31/01 goûter séniors

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Ressons-le-Long, le 19/12/2020

Le maire,



Nicolas RÉBÉROT